

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 14 avril 2014

Le lundi 14 avril 2014, le Conseil Municipal de Plassac s'est réuni, à la Mairie, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme GOUTTE, Maire, en présence de :

Mr SOLANA, 1er Adjoint, Mme BRAUD, 2ème Adjointe, Mme DUQUE, 3ème Adjointe,
Mmes: BARRAS, BERNAUD, GERMAIN, GUENAI, Conseillères Municipales,
Mrs: GAUDINIÈRE (Délégué CCB), BAUDET, BORDENAVE-CAZENAVE, de BOISSESON,
GIRAULT, PICARD, VENANCY, Conseillers Municipaux.

ORDRE du JOUR :

Secrétaire de séance: Mme BRAUD

- Désignation des Délégués Syndicaux,
- Création des Commissions Municipales
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,
- Indemnités de conseils du Percepteur,
- Délégations de pouvoir données au Maire par le Conseil Municipal,
- Autorisation de dépenses d'Investissement avant le vote des budgets,
- Vote des taxes directes locales
- Questions diverses.

Mme le Maire ouvre la séance à **20 h 04**, souhaite la bienvenue à tous, lit le compte-rendu de la réunion de la dernière séance de Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

□ **Désignation des Délégués Syndicaux :**

***Syndicat des Eaux :** Mrs SOLANA ; BAUDET, Titulaires (14 voix, 1 abstention).

Mme le Maire fait part de la visite, la semaine dernière, de Mr RENARD (Président du Syndicat), suite à la demande de rencontre de certains Plassacais, ayant des problèmes avec l'eau potable. Mr RENARD a répondu que le Syndicat des Eaux n'avait pas prévu de changement sur le réseau plassacais, avant 2017. Depuis quelque temps, l'eau du robinet, boueuse et pleine de paillettes marron (en particulier à la Maisonnette) «nécessite le changement des filtres tous les trois mois», précise Mr BAUDET. Il ajoute que la commune de Plassac est équipée du plus vieux réseau d'eau (1940) et que si toute la partie vétuste était changée, il y aurait moins de problèmes. Mme BERNAUD précise qu'à Beaumont, après remplacement de la tuyauterie (et dégradation de la chaussée) la qualité de l'eau est toujours aussi mauvaise. Le Contrat de fournir de l'eau potable n'est donc pas respecté. Mr SOLANA demande si une modification ne pourrait pas intervenir dans le Contrat. Mme le Maire a adressé à Mr RENARD un courrier, signifiant ce non-respect.

***Syndicat de l'Electricité :**

Mrs GAUDINIÈRE ; PICARD, titulaires et
Mr VENANCY, suppléant, élus à l'unanimité.

***Syndicat du Moron et du Blayais : (S.G.B.V. ou ancien S.I.A.R.)**

Mrs BAUDET ; de BOISSESON, titulaires, élus à l'unanimité.

L'entretien des cours d'eau de la commune est fait tous les ans pendant cinq ans pour une cotisation de 3 600€/an. Le Syndicat effectue aussi l'entretien des cours d'eau chez les particuliers pour qui l'intervention est gratuite.

***Syndicat du Collège et des Lycées :**

Mmes BRAUD ; BARRAS, titulaires, et
Mmes GERMAIN ; BERNAUD, suppléantes, élues à l'unanimité.

Ce Syndicat intervient pour l'achat de matériel scolaire et en cas de difficultés financières passagères.

Création des Commissions Municipales :

Les noms écrits en rouge, indiquent les responsables des Commissions.

Urbanisme	Voirie	Port	Education	Communication
M Goutte Y Duqué L de Boisséson JM Baudet JC Gaudinière D Girault	M Goutte JR Solana JM Baudet V Bernaud M Barras M Guénais J Bordenave-C P Picard JM Venancy	M Goutte JM Venancy J Bordenave-C P Picard D Girault V Bernaud	M Goutte MC Braud A Germain et Intendance M Guénais	M Goutte A Germain JC Gaudinière V Bernaud MC Braud Y Duqué JM Venancy
Environnement	Associations	FêtesCérémonies	Impôts Finances	Appels d'Offres
M Goutte M Guénais J Bordenave-C V Bernaud A Germain M Barras	M Goutte V Bernaud A Germain D Girault JM Venancy P Picard MC Braud	M Goutte et tous les autres Conseillers	M Goutte V Bernaud M Barras MC Braud D Girault et d'autres personnes	M Goutte Y Duqué JM Venancy L de Boisséson V Bernaud JR Solana D Girault

Un ensemble de 24 personnes devra composer la Commission Impôts; certaines d'entre elles seront désignées ultérieurement.

La Commission Appels d'Offres comporte 3 titulaires : Mme DUQUE, Mrs VENANCY et de BOISSESON ; 3 suppléants: Mme BERNAUD, Mrs SOLANA, GIRAULT. Des Plassacais souhaiteraient faire partie de certaines Commissions extra communales. Le Conseil y travaille.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints :

Pour Plassac, commune de moins de 1 000 habitants, le Maire percevra une indemnité mensuelle au taux maximal de 31%, soit 1 178,46 € brut et 1 050 € net. Cette proposition est adoptée par 14 voix. Mme le Maire ne prenant pas part au vote.

Les 3 Adjoints percevront chacun une indemnité mensuelle au taux maximal de 8,25%, soit 313,62 € brut et 288 € net. Ces indemnités, adoptées par 12 voix (les 3 adjoints ne prenant pas part au vote), prendront effet dès le 29 mars 2014, seront à déclarer aux Impôts, et non-imposables. Les Adjoints peuvent souscrire une assurance (facultative) pour assurer leur fonction s'ils le désirent.

Indemnités de conseils du Percepteur:

Mr le Percepteur, au service de tous les Elus, peut leur apporter ses conseils dans la confection de documents budgétaires. Il peut percevoir une indemnité forfaitaire (460 € par an pour Plassac), sur laquelle il touche 20%. Cette proposition est adoptée par **10 voix pour, 3 voix contre** (Mmes BERNAUD, GERMAIN, Mr PICARD) et **2 abstentions** (Mme GUENAI, Mr BAUDET).

Délégations de pouvoir données au Maire par le Conseil Municipal:

Mme le Maire donne lecture des 24 paragraphes des prérogatives que le Conseil Municipal peut ou non déléguer à Mme le Maire en tout ou en partie pendant la durée de son mandat. Mme le Maire quitte alors la séance pour laisser au Conseil le temps de délibérer.

Après délibération, Mme le Maire est informée des délégations que le Conseil lui a retirées. Il s'agit des délégations portant les alinéas : **3, 15, 21 et 24, au lieu** des délégations portant les **alinéas 2, 3, 21, 23, 24**, qui lui avaient été retirées lors de son précédent mandat. Le Conseil rend compte des décisions qu'il vient de prendre de fixer les limites à 1 000 € des tarifs des droits de voirie, à 5 000€ les conséquences dommageables en cas d'accident où les véhicules municipaux seraient impliqués, de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 2 000€ et de consentir la délégation d'intenter des actions en justice, tant en demande qu'en défense de la commune dans des actions intentées contre elle.

Autorisation de dépenses d'Investissement avant le vote du budget :

° *Budget Annexe du Port : L'ESAT la Paillerie* de Braud et Saint-Louis a fait les travaux de débroussaillage, dessouchage, élagage, taille, plantations et arrosage le long de la passerelle du Port pour un coût de 6 204,70 €. Si la facture n'est pas parvenue en Mairie avant le 30 avril, Mme le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour en acquitter le montant. Le Conseil donne son accord, Mme BERNAUD est contre. Une visite avec l'architecte de ce chantier a été effectuée : la hauteur entre passerelle et terre ne respectant pas les 32 cm prévus, il faudra rajouter de la terre pour combler la différence de niveau et demander l'autorisation de la Police de l'eau.

° *Budget de la commune* : Mme le Maire informe que le taux de TVA étant passé de 19,6% à 20% pour des travaux chez un particulier, il y a une différence de 12,92€ à payer par la commune. Le Conseil donne son accord.

Taxes Locales :

Comme promis lors de la campagne électorale, le Conseil n'augmentera pas les taxes :

Le taux de la taxe d'habitation restera à 8,91 %,
le taux de la taxe foncière bâtie restera à 13,19 %,
le taux de la taxe foncière non bâtie restera à 33,49 %.

Les indemnités compensatrices versées à la commune s'élèvent à 212 534 €.

Questions diverses :

° Mme le Maire rappelle que pour le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), le travail réalisé et exposé lors des précédentes réunions par Mr Dupuy a été estimé à environ 20 000 €. Il faudra prévoir d'autres réunions pour modifier ce P.L.U. La première doit avoir lieu le **mardi 3 juin à 18 h 30 à la Mairie de Plassac**. Il y sera question des coulées vertes, des dents creuses, des maisons fermées (entre 30 et 50), avec simulation du nombre croissant ou décroissant de la population dans les années à venir, des zones constructibles ou non (Les Cangrands, le Guillou, le Sudre, le terrain de sport, les jardins partagés), la Cité Piron où le Permis de Construire, déposé par la Société Bouygues en septembre, a été accepté, la défense Incendie.... Une réunion préparatoire réunira prochainement la Commission Urbanisme, Mr Dupuy et tous les Membres du Conseil.

° *Des clapets anti-retour* pour protéger des inondations avaient été envisagés, et des devis présentés. L'entreprise CAPRARO, contactée, est venue sur les lieux et a fait savoir qu'il n'y avait pas lieu d'installer ces clapets. Il faudrait faire une noue du chenal et creuser jusqu'à la roselière qui vient d'être plantée et, peut-être, cette terre pourrait-elle servir de remblai ? Là encore, l'aval de la

Police de l'eau est nécessaire.

° Mme le Maire donne lecture d'une lettre du 04/04/2014 de Mr Christophe BONNEAU, présentant un recours gracieux quant à «l'élection du Délégué Communautaire, Mr GAUDINIÈRE ; Mr J-M BAUDET, a été nommé après Mr SOLANA et Mme BRAUD, pour solliciter ce mandat. Mr BAUDET n'aurait pas dû être sollicité, car il ne faisait pas partie des Adjoints élus». Mme le Maire reconnaît avoir nommé Mr BAUDET, en se référant au nombre de voix décroissant obtenu lors des dernières élections municipales et non au nombre d'Adjoints. Mme le Maire a rencontré les services de la Sous-préfecture et adressera une réponse à Mr BONNEAU.

° Mme BRAUD soumet le problème des jardins partagés. Une réunion s'est tenue au Domaine de Verdurette, le samedi 12 avril 2014, à 11 heures, en présence de Mrs BRILLAUD et ODIN, Mme BAZIRE, (présidente des Ateliers du Mascaret) et d'une dizaine d'adhérents-jardiniers, loueurs de parcelles. Mr BRILLAUD précise qu'il ne pourra plus exercer la fonction d'Interlocuteur privilégié entre les Jardins Partagés et la Municipalité, et présente Mme BRAUD comme son successeur. Mme BRAUD l'en remercie et souhaite travailler en collaboration avec Mme BAZIRE. Trois problèmes sont évoqués: le manque d'eau pour l'arrosage des cultures, la divagation de chèvres ravageuses de fruits et légumes, et une éventuelle pose de clôture, autour des parcelles. Un courrier recommandé va être adressé au propriétaire des chèvres, déjà plusieurs fois contacté.

° Mme DUQUE souhaiterait avoir quelques photographies de Plassac, pour les présenter lors des réunions de P.L.U. comme état des lieux, dans le cadre du Développement Durable.

° Mr GAUDINIÈRE fait part de la demande de Mr RAËL de ne pouvoir accéder à son terrain et demande si un apport de remblais ou gravats pourrait être fait. Mr GAUDINIÈRE demande qu'une signalisation des Aires de Pique-Nique (Bordure de l'Estuaire et Guinguette) soit mise en place, afin d'informer que ces espaces sont publics; un bilan sera fait avec les Services techniques quant à la réserve de panneaux et selon les disponibilités du Budget.

° Mme BERNAUD précise l'Agenda des Manifestations futures :

Marathon du Blayais (10 mai 2014, de 9 heures à 11 heures). Pour la sécurisation du parcours, on peut compter sur l'aide des chasseurs et peut-être celle du Club de Pétanque.

Rendez-vous est donné à tous les Conseillers, le **samedi matin 10 mai à 8 heures à Lers.**

A 7 heures, installation préalable des tables (Mrs SOLANA et BORDENAVE-CAZENAVE) aux 2 ponts de ravitaillement de Lers et du Château d'Eau. A 12 heures, verre de l'amitié offert par la Municipalité à tous les Bénévoles.

Le Samedi 14 juin 2014, au Peyrat, à partir de 18 heures, aura lieu une **Fête Champêtre** nocturne sur le principe d'un Marché Nocturne, avec Feu de Saint-Jean, farandole animée par D.J et/ou chanteurs plassacais, Dance-Floor, 2 ou 3 stands d'artisans de produits de bouche, buvette, stands de pineau, vins, bière.

V Bernaud propose de contacter Mr SOUCHÈRE pour le compteur électrique, la Sous-Préfecture, la Protection Civile (?) et Mr LEGAY pour l'achat de flambeaux et lampions.

Le Dimanche 29 juin 2014, à partir de 8 heures 30, aura lieu une Randonnée pédestre, qui se terminera par un pique-nique tiré du sac, au Domaine de Verdurette.

° Mme GERMAIN intervient à propos du Petit Journal. Tous les articles et photos ont été collectés et remis à la responsable de l'Agence EDEN ; dans le prochain numéro, les Plassacais trouveront une partie détachable avec possibilité de donner leur avis. **La parution du Journal** est prévue pour le **23 mai** et la distribution sera faite par les Conseillers. Il n'y aura à l'avenir, que 3 parutions, au lieu de 4 (mi-mai, mi-septembre, mi-décembre). Pour le site Internet, il n'est pas

possible de modifier certaines données, sans un coût supplémentaire. Par ailleurs, l'hébergement du Site court du 18 mai 2013 jusqu'au 18 mai 2016.

° Mr VENANCY demande qu'un panneau interdisant les véhicules à 2 roues sur la passerelle soit installé.

° Mr SOLANA annonce que l'Opération nettoyage du Port, en compagnie des chasseurs a bien eu lieu le samedi 5 avril dernier, qu'une 2ème Opération Coup de Poing pour continuer ce nettoyage, aura lieu le mercredi 9 avril par des Bénévoles (membres de la Commission Port, et les 2 Employés Municipaux), ainsi qu'une 3ème Opération Coup de Poing, le lundi 28 avril, au Cimetière (Mrs BORDENAVE-CAZENAVE, PICARD, Mmes GUENAI, BARRAS). Les bas-côtés, chemins ruraux, chemins, routes, jardins partagés, sont à entretenir par la commune. Par rapport au Développement Durable, il est demandé de procéder seulement à 2 grands nettoyages par an, des bords de routes, fossés et talus. Un Employé Municipal devant prendre ses congés du 17 au 24 avril, le second, pendant tout le mois de mai et le matériel étant inadapté, il est prévu de faire appel à une Entreprise qualifiée pour ce printemps 2014. Elle aura en charge le fauchage des bords de route, les talus, les fossés et les plats pour 2 138 € et les chemins ruraux et de randonnée pour 1 261€. Pendant les congés du Personnel, il serait envisagé d'embaucher une personne pour intervenir manuellement au moins une fois pour un coût d'environ 2 000 €. Le Conseil Municipal va étudier cette proposition.

° Mme le Maire demande d'établir le nouveau règlement de la Salle Polyvalente, en précisant que toute location sera précédée d'un Etat des Lieux, fait en présence d'Elu(s).

° Mme le Maire propose d'offrir un vin d'honneur à la Population, **le mercredi 14 mai, à 19 heures**, à la Salle Polyvalente.

Mme le Maire lève la séance à 23 h 10.